



Municipalité de Saint-Guillaume

106, rue Saint-Jean-Baptiste, Saint-Guillaume (Québec) J0C 1L0
Téléphone : (819) 396-2305 • Télécopieur : (819) 396-0184

DEMANDE D'ACCÈS

EN VERTU DE LA *LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS*
ET SUR LA *PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS*

Nom du demandeur _____

Adresse _____

Téléphone _____

Documents demandés

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Le responsable de l'accès dispose d'un délai de 20 jours (calendrier) pour répondre votre demande;
- Ce délai peut être prolongé de 10 jours, si nécessaire;
- Une absence de réponse équivaut à un refus;
- Votre demande doit être suffisamment précise pour permettre de repérer le document;
- Seule une demande écrite peut bénéficier d'une révision à la Commission d'accès à l'information;
- Les frais applicables sont ceux prévus au *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements nominatifs* (L.R.Q., c. A-2.1)

Date de réception _____

Reçu par _____

Date de réponse _____